

Formulaire de réservation du prêt de matériel



à renvoyer par courrier au **Service Culture et Sport**
Place de l'Abbaye, 12 - 6870 Saint-Hubert
par mail à : pret.mat@province.luxembourg.be

contacts :
Claude DUFRASNE 061/250.160
Jacques COLLE 061/250.178

Cette réservation nous sera envoyée au moins 15 jours avant la date de la manifestation (art. 17 du règlement) et ne sera effective qu'à la réception du présent document.

Activité pour laquelle vous souhaitez une aide service :

titre :

lieu : date(s) :

Dates souhaitées pour le prêt :

enlèvement : retour :

Identification du demandeur et adresse de facturation :

personne physique asbl association de fait autre (préciser).....

dénomination de l'organisme :

nom de son Président : N° d'entreprise :

adresse complète du siège social :

.....

Contact pour le suivi du dossier :

nom, prénom :

tél. : e-mail :

Transport :

transport à charge de l'emprunteur au moyen d'un véhicule adapté (art. 8 du règlement)

transport effectué par le Service Culture et Sport. (art. 8 du règlement)

dans ce cas, veuillez préciser :

nom de la personne sur place : tél. ou GSM :

lieu et adresse de dépôt :

Cadre réservé au service du prêt de matériel

n° de dossier :

date de réception : date de réponse :

enlèvement - date : retour - date :

créance : oui - non

dossier Collège : oui - non

matériel conforme : oui - non

Matériel demandé par l'emprunteur :

pour réserver votre matériel, il est impératif d'utiliser les termes employés dans le catalogue

désignation précise du matériel

nombre demandé

cadre réservé au Service prêt de matériel

nombre
accordé

nombre
prêté

nombre
rentré

Vérification contradictoire par l'emprunteur ou son délégué et par le préposé du Service Culture et Sport ^{1,2}

à la prise en charge du matériel

matériel en état

oui

non

observation(s) :

le préposé SDAC :

date :

nom :

signature :

l'emprunteur :

date :

nom :

signature :

au retour du matériel

matériel en état

oui

non

sous réserve de vérification du Service Culture et Sport ²

observation(s) :

le préposé du Service Culture et Sport :

date :

nom :

signature :

l'emprunteur :

date :

nom :

signature :

¹ Si le matériel n'est pas en état ou est manquant, le préposé du Service Culture et Sport fait figurer les observations signées. L'emprunteur portera également, ses propres observations signées.

² Suivant le type de matériel, la vérification détaillée ne peut-être effectuée que dans les ateliers du Service Culture et Sport. Dans ce cas, l'emprunteur sera tenu informé de tout dégât ou dysfonctionnement constaté.